



Les analystes financiers agréés canadiens membres du CFA Institute appellent à la réforme de la réglementation des valeurs mobilières

Les pratiques actuelles de mise en application de la réglementation sont mal notées

TORONTO, le 20 octobre 2009 – Le Canadian Advocacy Council for Canadian CFA Institute Societies (CAC) a publié aujourd'hui les résultats du Rapport 2009 *sur l'enquête concernant la structure de la réglementation canadienne*, dans lesquels 92 % des membres canadiens du CFA Institute conviennent que le système actuel de réglementation des valeurs mobilières doit faire l'objet d'une réforme. En outre, la plupart des personnes interrogées pensent que la base de la réglementation des valeurs mobilières devrait allier principes et règles.

En réponse aux récentes initiatives du gouvernement fédéral visant à créer un organisme national unique de réglementation des valeurs mobilières, le CAC a estimé qu'il était nécessaire que les membres canadiens du CFA Institute fassent part de leurs idées sur la nouvelle structure. En juin 2009, le CAC a interrogé sur ce sujet ainsi que sur d'autres questions liées à la situation des marchés financiers 11 507 membres canadiens du CFA Institute, dont la majorité sont des analystes financiers agréés.

Les titulaires de la charte du CFA (on en compte 11,241 au Canada) ont suivi un programme de deuxième cycle universitaire en autoformation pour professionnels dans le domaine des placements, ont passé trois examens et ont plus de quatre ans d'expérience de travail dans le domaine. L'obtention du titre de compétence d'analyste financier agréé indique aux clients, aux employeurs et aux collègues du monde entier que le détenteur de la charte a maîtrisé un programme d'études rigoureux couvrant divers sujets liés aux placements, et qu'il s'engage en faveur des normes éthiques les plus élevées dans la profession.

Le besoin d'une réforme de la réglementation

Outre les répondants qui étaient d'avis qu'une réforme était nécessaire, des personnes travaillant dans le domaine des marchés financiers depuis plus de vingt ans, 71 pour cent sont fortement persuadées que le système doit faire l'objet d'une réforme.

Soixante-quinze (75) pour cent des répondants se sont déclarés en faveur d'un organisme de réglementation national unique, 62 pour cent d'entre eux accordant leur préférence à un système fédéral et 13 pour cent à un organisme de réglementation unique interprovincial supervisé par les autorités provinciales.

Ross Hallett, analyste financier agréé, président du Canadian Advocacy Council, a déclaré : « L'objectif de la réglementation du marché doit consister à augmenter la crédibilité des marchés et à assurer que tous les participants au marché se retrouvent sur un pied d'égalité. Par extension, un bon système de réglementation contribuera fortement à maintenir la confiance des investisseurs. »

Un système basé sur les règles ou sur les principes

Quant à savoir si la réglementation des valeurs mobilières au Canada devrait avoir pour base des principes, des règles ou une combinaison des deux, 73 % des personnes interrogées ont déclaré qu'il serait préférable d'allier principes et règles.

« Les membres canadiens du CFA Institute pensent à l'évidence qu'un modèle basé sur des principes, modèle proposé par le gouvernement fédéral, n'est pas suffisant », déclare M. Hallett.

Mise en application de la loi et compétitivité

Les membres canadiens du CFA Institute ont également émis des opinions tranchées au sujet de l'état actuel de l'application de la loi. Selon 51 % des personnes interrogées, l'équité, l'uniformité et la fermeté de la mise en application de la loi au Canada sont soit mauvaises, soit très mauvaises. Les professionnels ayant le plus d'expérience dans le secteur (plus de vingt ans), donnent une très faible note d'évaluation à l'équité, à l'uniformité et à la fermeté de la mise en application de la loi.

« Cette critique de l'état de l'application de la loi a une influence sur l'opinion qu'ont les membres canadiens du CFA Institute au sujet de la perception de la compétitivité internationale des marchés canadiens », a déclaré M. Hallett. « Preuve en est que 70 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ne croient pas à la capacité des marchés financiers canadiens à se montrer concurrentiels au niveau international. »

Selon Janine Guenther, analyste financière agréée, représentante du Presidents' Council pour les sociétés canadiennes membres du CFA Institute, cette proportion est significative, car 35 % des personnes interrogées ont une expérience de travail sur les marchés financiers internationaux, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et à Hong Kong.

Le CAC présentera les résultats de cette enquête aux représentants du gouvernement et aux organismes de réglementation.

À propos de l'enquête

Le Canadian Advocacy Council for Canadian CFA Institute Societies est l'organisme pancanadien qui représente les intérêts des sociétés canadiennes du Canadian CFA Institute en ce qui concerne la promotion du *Code d'éthique et des Normes de conduite professionnelle* du CFA Institute auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, des normalisateurs, des organismes d'autoréglementation, des groupes industriels et des législateurs du Canada. Le CAC est un organisme indépendant qui compte 12 sociétés membres provenant de tout le Canada, qui exercent différentes activités sur les marchés financiers du Canada. Le CAC représente environ 12 000 membres canadiens du CFA Institute qui constituent les principaux participants aux marchés financiers du Canada.

Le nombre de réponses à l'enquête s'est élevé à 1 335, soit un taux de participation de 11,7 pour cent. Le niveau de confiance est de $\pm 2,5$ pour cent au niveau de confiance de 95 pour cent.

Rendez-vous sur <http://www.cfaadvocacy.ca> pour obtenir un exemplaire du rapport. Rendez-vous sur www.cfainstitute.org/society/societies.html pour consulter l'annuaire des sociétés membres du CFA Institute.

Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec :

Robert Morgan, CFA
Ancien président du Canadian Advisory Council
514 583 2394